



LETTRE CIRCULAIRE

n° 2011-0000076

GRANDE DIFFUSION

Réf Classement 1.023.0

Montreuil, le 18/07/2011

DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION DU
RECOUVREMENT ET DU
SERVICE

GESTION DES
COMPTES / GESTION
DES OUTILS ET BASES
DOCUMENTAIRES

Affaire suivie par :
MR/PM

OBJET

Modification du champ d'application du versement transport (art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

Texte à annoter : Lettre circulaire n° 2009-094 du 08/12/2009

A compter du 18 février 2011, le périmètre de transports urbains du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs du BASSIN DE LONGWY (SITRAL) est étendu à la commune de LEXY.

Coordonnées postales et comptables.

Par une délibération du 1^{er} mars 2010, le Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs du BASSIN DE LONGWY (9305402) a accepté l'adhésion de la commune de LEXY.

Par un arrêté interpréfectoral du 17 février 2011, la Préfecture de Meurthe-et-Moselle a constaté l'extension du périmètre des transports urbains du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs du BASSIN DE LONGWY (SITRAL) à la commune de LEXY.

Le périmètre de transports urbains de l'Autorité organisatrice de transport est ainsi étendu au territoire de cette commune à compter du 18 février 2011.

Par conséquent, à compter de cette date, le versement transport est applicable sur le territoire de la commune de LEXY au taux en vigueur au sein du SITRAL, soit 0,55 %.

Les coordonnées postales de l'AOT sont les suivantes :

Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs du BASSIN DE LONGWY (SITRAL)

Mairie de Longwy

4, Avenue de la Grande Duchesse Charlotte

BP 80048

54401 LONGWY CEDEX

Les coordonnées comptables de l'AOT sont les suivantes :

Centre des finances publiques

Trésorerie de Longwy et Villerupt Collectivités

14 Avenue André MALRAUX

BP 80199

54403 LONGWY CEDEX

Les informations relatives au champ d'application, aux taux, au recouvrement et au reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau, ci-joint.

PJ : 1

Le Directeur



Pierre RICORDEAU

CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT
(art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs du Bassin de LONGWY (SITRAL)

IDENTIFIANT N° 9305402

COMMUNES CONCERNEES	TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME DE RECOUVREMENT
- AUDUN-LE-TICHE (Insee 57038)	0,55%	01/04/06	URSSAF DE MEURTHE-ET-MOSELLE
- CUTRY (Insee 54151)			
- CHENIERES (Insee 54127)			
- HAUCOURT (Insee 54254)			
- HERSERANGE (Insee 54261)			
- HUSSIGNY (Insee 54270)			
- LONGLAVILLE (Insee 54321)			
- LONGWY (Insee 54323)			
- MEXY (Insee 54367)			
- MONT SAINT MARTIN (Insee 54382)			
- REHON (Insee 54451)			
- SAULNES (Insee 54493)			
- THIL (Insee 54521)			
- TIERCELET (Insee 54525)			
- VILLERS LA MONTAGNE (Insee 54575)			
- VILLERUPT (Insee 54580)			
- LEXY (Insee 54314)	18/02/2011		

Bénéficiaire du versement transport :

Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs du Bassin de LONGWY (SITRAL)
Mairie de Longwy
4, Avenue de la Grande Duchesse Charlotte
BP 80048
54401 LONGWY CEDEX

Trésorerie Générale dont dépend le comptable :

Centre des finances publiques
Trésorerie de Longwy et Villerupt Collectivités
14 Avenue André MALRAUX
BP 80199
54403 LONGWY CEDEX

BDF LONGWY
30001 00482 E546 0000000 79